Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260408-0804202613-DE

Ville de Briec

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRIEC DE L'ODET

Séance du
08 Avril 2026

N°08.04.2026.13

OBJET :

Attribution de l'AMI relative à une occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation d'une aire destinée aux véhicules de loisirs à Briec, sur le site de Ty Eugène

L'an deux mil vingt-six, le huit Avril à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FÉREC, Maire

Etaient présents : M FÉREC Thomas, Mme ZARADER Valérie, M LE MEN Bruno, Mme GUILLOU Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme ROCHETTE Juliette, M CAM LE NY Maël, Mme DUMOULIN Murielle, M LE SAUX Quentin, M PERROT Jean-Claude, Mme NOYON Claudine, M RÉCAMIER François, M GESTIN Philippe, M CLOAREC Jean-Paul, M BÉNÉAT Stéphane, M ALLAIN Frédéric, Mme COCOUAL Marie-Laure, Mme MICHAUD Sabine, M DRÉAU Sylvain, Mme BOMANS Sandrine, Mme JEHANNO Pauline, Mme RIOU Marjorie, Mme DAO Aurélie, M KWIECINSKI Mathieu, Mme LE BELLEC Joane, Mme KURNAZ Melisa.
Etaient absents excusés : M GAKIERE Fabrice, M PETIT Frédéric, Mme MAO Steren.
Pouvoirs :
Mme MAO Steren donne pouvoir à Mme GUILLOU Laurette.

M ALLAIN Frédéric a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation :
02 Avril 2026

Nombre de Conseillers :	
Conseillers en exercice :	**29**
Conseillers absents :	**3**
Nombre de pouvoirs :	**1**

Vote :	
Pour :	**27**
Abstention :	**0**
Contre :	**0**

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée délibérante que l'attribution de l'AMI relative à une occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation d'une aire destinée aux véhicules de loisirs à Briec, sur le site Ty Eugène fait suite à une procédure de manifestation d'intérêt spontanée, conformément à l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques.

En date du 19/12/2024, la société CAMPING CAR PARK a manifesté son intérêt pour exploiter une aire pour véhicules de loisirs à Briec, sur le site Ty Eugène.

En effet, CAMPING CAR PARK recherche de nouvelles destinations afin de répondre à la forte demande de touristes itinérants et elle a identifié que Briec répond aux critères d'intérêt de son réseau.

Aussi, elle sollicite un titre d'occupation temporaire sur une partie de la parcelle YE0135 située rue de Gurvalé pour une durée de 10 ans.

Le partenariat pourra faire l'objet d'une reconduction tacite.

La commune de Briec bénéficierait des avantages suivants :

- Offrir un accueil de qualité 365j/an dédié aux touristes itinérants (confort et sécurité) ;

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260408-0804202613-DE

- Versement d'une redevance composée d'une part variable jusqu'à 2/3 d
- Collecte de la taxe de séjour ;
- Retombées indirectes pour les commerces et professionnels du tourisme.

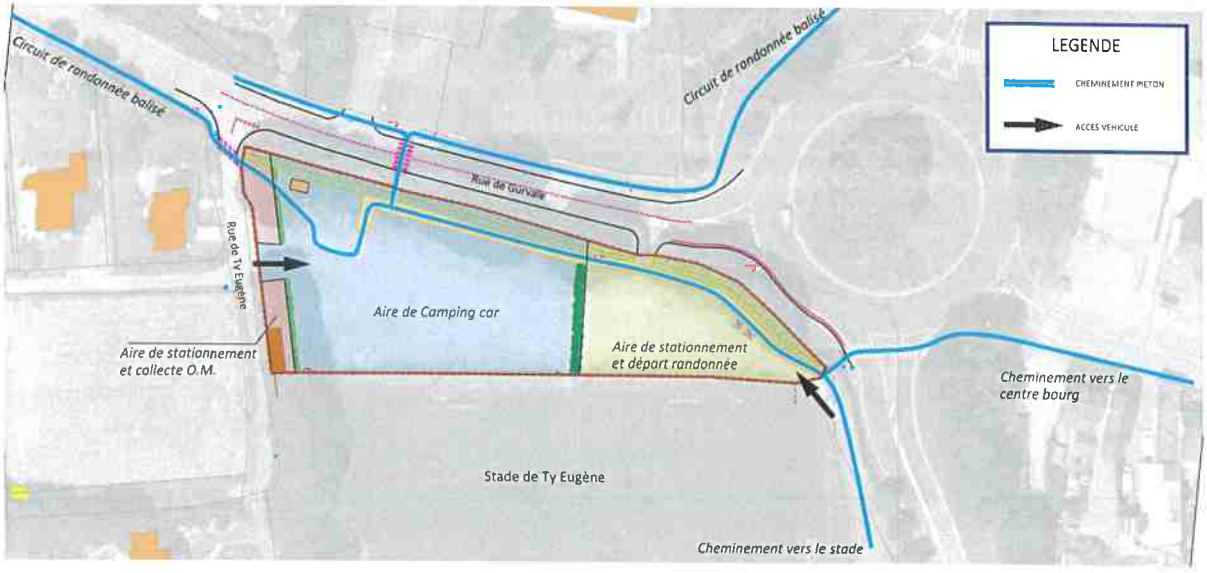
Projet d'aménagement

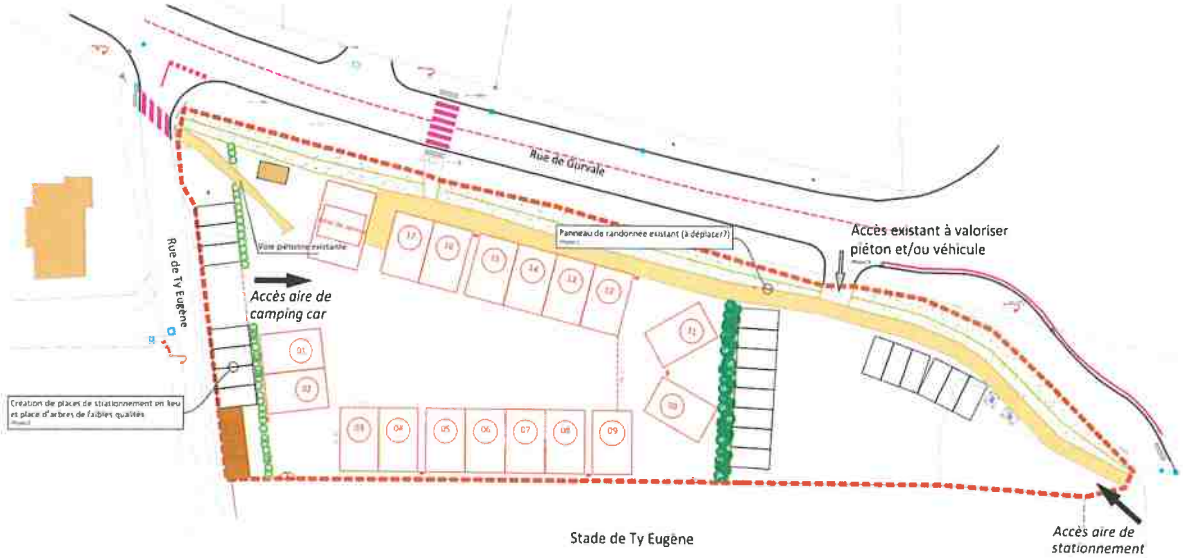
Le schéma initial d'aménagement proposé par CAMPING-CAR PARK en décembre 2024 comportait 22 places. Le principe de création de l'aire sur le site du parking du Stade Ty Eugène a été approuvé et une mission d'étude de Maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet CIT pour retravailler l'aménagement en vue de sa meilleure intégration au site retenu :

- Conservation de 14 places de stationnement pour les usagers du stade et les usagers du chemin de randonnée (point de départ du circuit),
- Conservation d'une offre de stationnement sur la rue de Ty Eugène (riverains).
- En concertation avec le service déchets de QBO : le point d'apport volontaire de tri (PAV) sera supprimé.

Les équipements seront déplacés pour renforcer la capacité du PAV situé devant la Gendarmerie.

Ainsi, le projet AVP présenté ci-dessous permet la création d'une aire de camping-car composée de 17 places.





Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260408-0804202613-DE

Le cout du projet est estimé comme suit :

TOTAL INFRASTRUCTURES TTC	**125 289,20 €**
AMENAGEMENTS TTC	**62 343,20 €**
dont : aménagement de l'aire à la charge de la commune	50 000,00 €
dont : fournitures à commander auprès de CCP	12 343,20 €
EQUIPEMENTS TTC *(à commander auprès de CCP)*	**62 946,00 €**
TOTAL ENTRETIEN TTC : 7 ans	**70 000,00 €**
ENTRETIEN TTC : 1 ans	10 000,00 €
dont : entretien à la charge de la commune	7 000,00 €
dont : maintenance confiée à CCP	3 000,00 €
TOTAL DEPENSES TTC (7 ans)	**195 289,20 €**
TOTAL RECETTES TTC (7 ans)	**239 358,00 €**
RESULTAT	**44 068,80 €**

Le prévisionnel d'exploitation de CAMPING CAR PARK est le suivant :

Prévisionnel d'exploitation sur 10 ans

PREVISIONNEL D'EXPLOITATION SUR 10 ANS — **Mairie de Briec**

ANNEE DE REALISATION	2026
MOIS DE REALISATION LA 1ERE ANNEE	MAI
NOMBRE DE PLACES	17
GESTION CAMPING-CAR PARK	33,34% du CA avec un minimum de 4,37 euros TTC par nuit soit un montant minimum de 3,64 euros HT par nuit

CAMPING-CAR PARK

Données de chiffre d'affaires TTC prévisionnel de notre première année complète de gestion, soit 2026

CHIFFRE D'AFFAIRES Année 2026	JAN	FEV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEP	OCT	NOV	DEC	TOTAL
Nombre de jours	31	28	31	30	31	30	31	31	30	31	30	31	365
Nombre de places	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	
Nombre possible de nuits	527	476	527	510	527	510	527	527	510	527	510	527	6205
% de fréquentation *	19 %	22 %	27 %	37 %	49 %	47 %	68 %	83 %	51 %	37 %	21 %	19 %	40%
Nombre de nuits	100	105	142	189	258	240	358	437	260	195	107	100	2492
Prix de la nuit**	14,00 €	14,00 €	14,00 €	14,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	14,00 €	14,00 €	14,00 €	
CA TTC GLOBAL	1402 €	1466 €	1992 €	2642 €	3873 €	3596 €	5375 €	6561 €	3902 €	2730 €	1499 €	1402 €	36440 €

* *Le taux de fréquentation tient compte de l'emplacement, de la capacité de l'aire et du nombre de nuits moyen constaté sur notre réseau de 600 destinations.*

** ***Prix suggéré par tranche de 24H incluant services (eau, électricité, vidange et WiFi).***
Un tarif spécifique à 6 € sera affiché, correspond à un stationnement pour une durée maximum de 5H, incluant les services (eau, électricité, vidange, wifi). Cette formule permet aux camping-caristes désireux de faire une courte halte, de stationner en toute sécurité et de profiter des services.

Calcul prévisionnel des recettes complémentaires pour votre mairie

COMPTE D'EXPLOITATION MAIRIE	2026*	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	TOTAL
% évolution Fréquentation			15%	10%	8%	4%	3%	2%	2%	2%	2%	
Taux de fréquentation	47%	40%	46%	51%	55%	57%	59%	60%	61%	62%	63%	
Nombre de nuits	1956	2492	2866	3152	3404	3541	3647	3720	3794	3870	3947	36389
CA prévisionnel d'exploit TTC	28938 €	36440 €	41906 €	46096 €	49784 €	51775 €	53329 €	54395 €	55483 €	56593 €	57725 €	532463
Gestion commerciale CCP TTC	-9839 €	-12390 €	-14248 €	-15673 €	-16927 €	-17604 €	-18132 €	-18494 €	-18864 €	-19242 €	-19626 €	-181038
TOTAL VERSEMENT TTC pour la mairie	19099 €	24050 €	27658 €	30424 €	32858 €	34172 €	35197 €	35901 €	36619 €	37351 €	38098 €	351427

*Les données 2026 sont reprises au prorata temporis en prenant l'hypothèse d'une ouverture en cours d'année.

Ces éléments ont reçu un avis favorable le 25/11/2025.

La société CAMPING CAR PARK a confirmé par courrier RAR daté du 01/01/2026 sa manifestation d'intérêt pour exploiter une aire pour véhicules de loisirs dimensionnée à 17 places à Briec, sur le site Ty Eugène : partie de la parcelle YE0135. La date d'effet de l'occupation projetée est proposée au 01/07/2026. L'occupation est sollicitée pour une durée initiale de 10 ans. Le partenariat pourra faire l'objet d'une reconduction.

Conformément aux dispositions de l'article L2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L.2122-1 intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Aussi, la commune de BRIEC a publié un avis de publicité sur les supports suivants :
- Panneau d'affichage Mairie : certificat d'affichage du 05/01/2026
- VIAMEDIA : LE TELEGRAMME + site internet www.bretagne-marchespublics.com) : certificat d'affichage à partir du 09/01/2026

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260408-0804202613-DE

Tout porteur d'un projet concurrent pour l'exploitation de ce type d'aire, intéressé par l'occupation des parcelles considérées pour une durée n'excédant pas la période mentionnée ci-dessus, pouvait se manifester jusqu'au 20/01/2026.

Aucun candidat concurrent ne s'est fait connaitre.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la CAMPA du 12 février 2026,

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide à l'unanimité :

1. D'attribuer l'AMI pour l'exploitation d'une aire pour véhicules de loisirs, sur le site Ty Eugène : partie de la parcelle YE0135 à la société « Camping-Car Park » ;
2. D'engager un travail avec cette société pour déterminer les meilleures conditions d'une convention d'occupation temporaire du domaine public ou d'un bail emphytéotique en vue de l'exploitation de cet équipement, ainsi que tout document afférent à cette décision ;
3. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public ou d'un bail emphytéotique avec la société, ainsi que tout document afférent à cette décision ;
4. D'engager les travaux d'aménagement de cet équipement ;
5. De charger le Maire ou son représentant de veiller à la bonne exécution de la présente délibération et de prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré le 08 Avril 2026

Pour extrait conforme
Le Maire,
Thomas FÉREC

